



SNUipp- FSU - 44, cours Aristide Briand - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 31 26 63 - Fax 05 56 31 23 19
Courriel : snu33@snuipp.fr

Cécile Hémous
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU33

à
Monsieur le Directeur académique
des services de l'Education Nationale

Objet : Mouvement des enseignants de la Gironde

Bordeaux le 6 juin 2018

Monsieur le Directeur académique,

Nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes concernant la première phase du mouvement départemental. Près d'une semaine après la CAPD qui devait arrêter les nominations des enseignants, la liste synoptique à jour, synthèse de l'ensemble des nominations des enseignants, ne nous a toujours pas été transmise. Des corrections nous sont encore communiquées par les services DRH. Nous avons questionné ces services sur des situations qui nous paraissent poser problème et n'avons pas encore reçu de réponses à toutes ces questions. Nous sommes inquiets car, malgré le travail colossal fourni par les personnels de la DRH, le mouvement n'a jamais contenu autant d'erreurs et n'est toujours pas stabilisé.

Lors de la vérification du mouvement, nous avons identifié deux sources principales d'erreurs:

Tout d'abord l'identification des postes vacants dans les écoles. La transcription des mesures prises en CTSD dans le mouvement a généré des erreurs: nombre de postes dans l'école, nombre de postes vacants, modification de la répartition des différents supports de classes lors du dédoublement des CP.

Mais c'est principalement la complexification du mouvement et les modifications manuelles qu'elle exige, qui génèrent le plus d'erreurs. Priorité suite entretien, priorité de retour, blocage de la mobilité de certains collègues...: plus les interventions manuelles sur la base de données des enseignants sont nombreuses, plus le risque d'erreurs augmente.

La décision de profiler de plus en plus de postes et en particulier de traiter les postes en classe dédoublée comme des postes d'adjoints spécifiques, met à mal les services administratifs dont les moyens humains n'ont pas augmenté en proportion de la complexification de leurs tâches.

Nous souhaitons qu'une analyse de ce mouvement soit conduite lors de la prochaine CAPD afin de mettre en évidence les points ayant posé problème et d'envisager des solutions. Les choix opérés au niveau départemental ou académique ne peuvent se faire au détriment des opérations de gestion des personnels.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des enseignants ayant accepté un poste en classe dédoublée dans leur école. Nous avons demandé lors de la CAPD du 31 mai 2018 une copie du courrier qui leur a été envoyé, précisant les conditions de leur engagement. A ce jour, ce courrier ne nous a pas été communiqué et nous nous interrogeons donc sur les conditions réelles de leur engagement. En effet, plusieurs enseignants qui se sont positionnés sur une classe dédoublée de leur école, nous ont contactés car leurs voeux au mouvement ont été annulés. Ils nient avoir reçu quelque information de leur IEN ou de la DSDEN leur notifiant que leur engagement sur une classe dédoublée de leur école les privait de leur droit à mutation. Une d'entre eux a même participé aux commissions d'entretien pour les classes dédoublées et a reçu un avis très satisfaisant. Ses voeux sur d'autres classes dédoublées du département ont eux aussi été annulés.

Comme nous vous l'avions expliqué en CAPD précédemment, il n'est pas entendable pour nous que des enseignants s'engagent sans connaître les conditions de leur engagement. Ces mêmes enseignants ont parfois obtenu de leur IEN des informations contradictoires avec les contraintes fixées à posteriori et dont la communication interroge.

Comme nous l'avons fait en CAPD en votre absence, nous vous demandons donc de réexaminer la situation de ces collègues afin que l'annulation de leurs voeux soit levée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Cécile Hémous
pour le SNUipp-FSU33